



MAIRIE de  
LUZ SAINT SAUVEUR

TÉL : 05 62 92 80 40  
E-mail : [mairie@luz.org](mailto:mairie@luz.org)

## **Demande de Carte Nationale d'Identité Sur RDV uniquement au 05.62.92.80.40**

### **Jours d'ouverture pour le dépôt des dossiers**

Lundi de 8h30 à 11h30  
Mardi de 13h30 à 17h00  
Mercredi de 13h30 à 17h00  
Vendredi de 13h30 à 16h30  
Le samedi de 9h à 11h30

**CERFA complété (à retirer dans votre mairie) ou pré-demande remplie et imprimée  
OBLIGATOIRE**

### **Pièces à fournir pour une personne majeure :**

**Durée de validité de la CNI = 15 ans**

- **Justificatif de domicile récent** (factures EDF, téléphone, avis d'imposition...).

Si vous n'en possédez pas à votre nom, joindre un justificatif au nom de l'hébergeant, la CNI de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge.

- **1 photographie d'identité réglementaire (moins de 6 mois sinon dossier rejeté par les services de l'Etat)**

- **Si c'est une première demande :**

présenter votre passeport biométrique si vous en possédez un

**OU**

un acte de naissance de moins de 3 mois si votre ville de naissance n'est pas reliée au fichier COMEDec (voir site internet): <https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec>

- **Si c'est un renouvellement :** fournir l'ancienne Carte d'Identité (**original obligatoire**)

Si la carte d'identité a été perdue ou volée : fournir la déclaration de perte ou vol + 25 € timbres fiscaux + un document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de pêche, permis de chasse, carte militaire...) + dernier avis d'imposition.

- **Si c'est le renouvellement d'une CNI+5 pour déplacement à l'étranger**

Fournir un justificatif du déplacement : copie billet d'avion, attestation voyageur...

- **Pour un renouvellement suite à un changement d'état civil**

Fournir le justificatif correspondant (**ex :** nom d'épouse : acte de mariage, retrait du nom d'épouse : jugement de divorce ou acte de mariage avec la mention du divorce, veuvage : acte de décès du conjoint) ...



## Pièces à fournir pour une personne mineure :

Durée de validité de la CNI = 10 ans

La demande doit être présentée par le représentant légal de l'enfant uniquement

### Présence obligatoire du mineur

- **Une pièce d'identité du représentant légal** présent au moment du dépôt (CNI ou passeport)
  - ⚠ si le représentant légal inscrit sur la rubrique « autorisation parentale » n'est pas présent : fournir sa pièce d'identité
- **Justificatif de domicile récent** (factures EDF, téléphone...au nom du représentant légal).
- **1 photographie d'identité réglementaire (moins de 6 mois) sinon dossier rejeté par les services de l'Etat.**
- **Si c'est une première demande** :
  - présenter son passeport biométrique si le mineur en possède un
  - **OU**
  - fournir un acte de naissance de moins de 3 mois si sa ville de naissance n'est pas reliée au fichier COMEDEC (voir site internet) : <https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec>
- **Si c'est un renouvellement** : fournir l'ancienne Carte d'identité (**original obligatoire**)  
Si la carte d'identité a été perdue ou volée : fournir la déclaration de perte ou vol + 25 € timbres fiscaux.
- **Si le mineur a deux adresses** (garde alternée) : fournir un justificatif de chaque domicile + copie de la CNI du parent non présent lors du dépôt + jugement de divorce ou de garde alternée.